

## Séance du 14 janvier 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze janvier à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

M. Marie-Jean DOUYERE, Maire,

Mme Florence DE MENECH, M. Yann LOLLIER, Mme Claudine NOUVELLE, M. Gilles GREAUME, Mme Catherine AUZERAIS-MUTA, M. Régis DELAMARE, M. Frédéric BARON, M. Christian BRISSEZ, Mme Corinne DUMONT-OUINE, M. Marc DALIGAUX, M. Patrick BOURGEOIS, M. Christophe MENAGER, M. Éric DEZELLUS.

### Étaient absents excusés : Mme Isabelle BREHIER

Étaient absents : Mme Blandine BINET, Mme Betty SOMON, Mme Caroline PERREU, Mme Clotilde MOMOT.

### Pouvoirs :

Quorum : 10

### L'ordre du jour est le suivant :

#### **Délibérations :**

- ❖ Convention entre le département et la commune de mise à disposition d'énergie pour alimenter la caméra de vidéo protection près du collège
- ❖ Modifications du tableau des effectifs
- ❖ DETR : demande de subventions pour la rue de l'Abbé Clément et le Camping-car park

#### **Informations :**

Règlement de l'utilisation du terrain de foot à 5

SDOMODE et restes alimentaires : détermination des 5 emplacements

Construction et fonctionnement cantine

Prémare

Vidéoprotection

Camping-Car Park

Résidence séniors

Néologis

Parcelle AB 351

Maison du lin

Commission tourisme

Remerciements au vestiaire routotois pour son don au CCAS

#### **Questions diverses**

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Corinne DUMONT-OUINE a été désignée secrétaire de séance.

## **CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA COMMUNE DE MISE À DISPOSITION D'ÉNERGIE POUR ALIMENTER LA CAMÉRA DE VIDÉO PROTECTION PRÈS DU COLLÈGE**

ENTRE LES SOUSSIGNES,

La Commune de ROUTOT 1 place du Général LECLERC 27350 ROUTOT représentée par Marie-Jean DOUYERE, Maire, habilité par délibération du Conseil municipal en date du .....

Ci-après désignée : **LA COMMUNE**

ET

Le Département de l'Eure, sis Boulevard Georges Chauvin – CS 72101– 27021 Evreux Cedex, représenté par Monsieur Alexandre RASSAERT en sa qualité de Président du Conseil départemental de l'Eure, habilité par délibération de la Commission permanente en date

Ci-après désigné : **LE DEPARTEMENT DE L'EURE**

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir une autorisation d'utiliser la chambre de télécom se situant dans la cour arrière du collège pour le raccordement de la caméra de protection posée sur le mât d'éclairage sur le trottoir en extérieur et la possibilité de se raccorder électriquement sur l'alimentation du portail du collège, la consommation électrique serait prise en charge par le Département (Consommation d'une ampoule en permanence de 50Watt).

Cette mise à disposition permettra à la mairie de réaliser les travaux de sécurisation par vidéo protection (fibrée) avec l'entreprise Axione.

### **ARTICLE 2 :**

Le Département de l'Eure accepte les travaux et le raccordement sans coût pour la mairie sur la fourniture d'énergie.

La mairie s'engage à ne faire aucune dégradation sur les ouvrages du collège.

### **ARTICLE 3 : EFFET ET DUREE**

La présente convention prendra effet à la date de signature par les deux parties et durera le temps du fonctionnement de la caméra.

## **ARTICLE 4 : MODIFICATION**

Toute modification de ces dispositions devra faire l'objet d'un avenant, après accord des parties.

## **ARTICLE 5 : ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile à savoir :

- La Commune de ROUTOT 1 place du Générale LECLERC 27350
- Le Département de l'Eure : Boulevard Georges-Chauvin – CS 72101– 27021 Evreux Cedex

## **ARTICLE 6 : DISPOSITIONS GENERALES**

Pour tout litige qui pourrait naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'inexécution ou de la rupture de la présente convention, il est convenu que, préalablement à tout recours contentieux, les parties s'obligent à rechercher une solution amiable, dans un délai qu'elles auront conjointement déterminé et qui ne pourra avoir pour effet de priver l'une ou l'autre des parties de l'exercice des voies de recours juridictionnels.

En cas d'échec, le tribunal compétent sera saisi.

Evreux, le

Pour la Commune de ROUTOT  
Le Maire,

Pour le Département,  
Le Président du Conseil Départemental,

Marie-Jean DOUYERE

Alexandre RASSAERT

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, autorise  
M. le Maire à signer la Convention fixant les modalités de mise à disposition d'énergie  
pour l'alimentation d'une caméra vidéo protection près du collège.**

## **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8  
Vu le budget,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : Responsable du service administratif finances et ressources humaines,  
Compte tenu de la possibilité pour un agent de changer de grade,

Considérant la délibération du 19 novembre 2024 créant des postes pour accueillir la restitution de la compétence scolaire de la CCPAVR à la commune.

Il est nécessaire d'ajuster les postes de la façon suivante :

**Monsieur le Maire propose à l'assemblée :**

La création et la modification des emplois permanents suivants à compter du 01/02/2025,

Emploi actuel	Emploi au 01/02/2025	Catégorie	DHS
	Filière technique		
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	8/35 <sup>èmes</sup>
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	29.02/35 <sup>èmes</sup>
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35/35 <sup>èmes</sup>

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L. 332-14 du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité de ses membres présents, ces propositions de modifications d'emplois ainsi proposés. Le tableau des emplois est modifié ainsi, à compter du 01/02/2025 :**

Emplois	Catégorie	Effectif	
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>			
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	35/35 <sup>èmes</sup>
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	35/35 <sup>èmes</sup>
Rédacteur	B	1	35/35 <sup>èmes</sup>
Adjoint administratif	C	2	35/35 <sup>èmes</sup>
Adjoint administratif	C	1	28/35 <sup>èmes</sup>
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	28/35 <sup>èmes</sup>
<b>Total</b>		<b>7</b>	
<b>FILIÈRE ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÉQUES</b>			
Assistant de Conservation Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	35/35 <sup>èmes</sup>
Assistant de Conservation Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	35/35 <sup>èmes</sup>

<b>Total</b>		<b>2</b>	
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique	C	1	35/35 <sup>èmes</sup>
Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	35/35 <sup>èmes</sup>
Adjoint Technique	C	1	8/35 <sup>èmes</sup>
Adjoint Technique	C	1	28/35 <sup>èmes</sup>
Agent de Maîtrise	C	1	35/35 <sup>èmes</sup>
Agent de Maîtrise principal	C	1	35/35 <sup>èmes</sup>
Adjoint Technique	C	1	34/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	29.02/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	29.02/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	30/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	23.52/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	27.66/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	30.30/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	26.79/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	23.52/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	23.22/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	16.92/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	7.50/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	8/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	8/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	23.04/35 <sup>ème</sup>
<b>Total</b>		<b>22</b>	
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>			
Adjoint d'animation		1	22.10/35 <sup>ème</sup>
Adjoint d'animation		1	22/35 <sup>ème</sup>
<b>Total</b>		<b>2</b>	

**DETR : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RUE DE L'ABBE CLEMENT  
ET LE CAMPING-CAR PARK**

M. le Maire rappelle que :

Considérant la délibération 2024-39 du 09 juillet 2024, un aménagement de sécurité et liaison douce est prévu rue Abbé Clément (de l'Eglise jusqu'au cimetière).

Il s'agit de travaux d'infrastructure pour la mise en sécurité des usagers par des trottoirs et la gestion des eaux pluviales, de l'immeuble Le Cèdre Bleu jusqu'au premier portail du cimetière de Routot.

Pour rappel, la maîtrise d'œuvre sera portée par Euclyd Eurotop pour un coût de 19 368, 00 € TTC. L'estimation du coût afférent aux travaux pour la création de trottoir en partie Nord de la rue est de 294 600, 00 € TTC.

Considérant la délibération 2024-44 du 10 septembre 2024, un projet de création d'une aire de stationnement « Camping-car Park » estimé, pour les travaux d'aménagement à 70 000 € et pour les équipements de services et de gestion à 62 000 €, est en cours.

Il demande au conseil municipal l'autorisation de demander une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de signer tout document afférent à ce dossier.

- ❖ **Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'aménagement de sécurité et liaison douce rue de l'Abbé Clément et la création de l'aire de stationnement Camping-car Park.**
- ❖ **A signer tous documents afférents à ce dossier.**

## **INFORMATIONS**

### **Règlement de l'utilisation du terrain de foot à 5**

Pas de nouvelles informations à ce sujet.

### **SDOMODE et restes alimentaires : détermination des 5 emplacements**

Les 5 emplacements pourraient être : près la médiathèque, près du collège, près du HLM rue du Docteur Collignon, près de la Madone rue du stade et près du cimetière.

Il y aura, en plus, un emplacement dédié à la cantine.

### **Construction et fonctionnement cantine**

La livraison du mobilier est prévue le jeudi 23 janvier 2025. Un appel est lancé aux volontaires pour la réception et le déballage.

Actuellement, tous les enfants déjeunent à la salle des fêtes. Pour raccourcir le trajet, les enfants passent par les arrières de la Maison Familiale et Rurale et le Crédit Agricole Normandie Seine.

### **Prémare**

Pas de nouvelles informations à ce sujet.

### **Vidéoprotection**

Les travaux de pose reprendront le 20 janvier 2025. La date d'achèvement est prévue en mars 2025.

### **Camping-Car Park**

Il est demandé de planifier une réunion pour acter l'emplacement.

### **Résidence séniors**

Il faut continuer la réflexion avec les bailleurs sociaux.

**Néologis**

Pas de nouvelles informations à ce sujet.

**Parcelle AB 351**

Pas de nouvelles informations à ce sujet.

**Maison du lin**

Une réunion est prévue le mercredi 29 janvier à 14h30 lors de la **Commission tourisme**.

**Remerciements au vestiaire routotois pour son don au CCAS**

Le montant du don est de 1 200 euros.

**QUESTIONS DIVERSES**

M. Le Maire informe qu'il a été alloué à la collectivité une subvention DETR de 27 000 euros représentant 40.3% du coût des dépenses subventionnables pour le comblement de la marnière sur la parcelle cadastrée section AB n°385.

Mme Florence De Menech remercie le « Vestiaire routotois » pour son don.

Mme Florence De Menech informe que Julie est en poste au secrétariat de la mairie jusqu'au 28 février 2025, que Noémie revient de son congé maternité vendredi 17 janvier 2025 et que Marie-Jeanne partira le 31 janvier 2025.

M. Yann Lollier annonce que l'Association des Parents d'Elèves va faire une collecte de papier du 28 février au 05 mars 2025, cela rapportera 75 euros par tonne collectée.

M. Yann Lollier informe que, concernant le Téléthon, la cérémonie de bilan aura lieu le 27 janvier 2025 à 20h30 à la mairie.

M. Frédéric Baron informe que les travaux d'électricité de l'église doivent prendre fin la semaine prochaine.

M. Frédéric Baron indique que, concernant le banquet des pompiers, les réponses sont souhaitées pour le 17 janvier au plus tard.

Mme Catherine Auzerais-Muta indique qu'il faut faire attention au chauffage dans l'église. M. Frédéric Baron et M. Gilles Gréaume informent qu'ils sont en contact avec des sociétés pour envisager la mise aux normes des chauffages de l'église.

M. Christophe Ménager remercie l'ensemble des acteurs de la manifestation pour la soirée des « tracteurs illuminés » et félicite le club de foot pour la préparation du repas « saucisse/frites ».

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 21h45.

Les signatures

Marie-Jean DOUYERE

Florence DE MENECH

Yann LOLLIER

Claudine NOUVELLE

Gilles GRÉAUME

Christian BRISSEZ

Catherine AUZERAIS-  
MUTA

Régis DELAMARE

Frédéric BARON

Corinne DUMONT-  
OUINE

Marc DALIGAUX

Patrick BOURGEOIS

Christophe MÉNAGER

Éric DEZELLUS